

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Ndendé : un crâne humain découvert dans les eaux de la Dola

F.N
Ndendé/Gabon

COMME si la psychose dans laquelle vivent les habitants de Ndendé ne suffisait pas – après la disparition subite de deux enfants de 4 et 6 ans, le 8 juillet dernier –, voilà qu'un fait pour le moins étrange vient défrayer la chronique dans cette localité. À savoir, la découverte d'un crâne humain le 17 juillet, dans les eaux de la rivière Dola.

Selon une source proche du dossier, les faits se sont

produits ce jour-là vers 17 heures. De retour d'une partie de pêche, un homme de nationalité gabonaise, dont l'identité n'a pas été révélée, déclare avoir découvert ce crâne dans les eaux de la rivière qui baigne le chef-lieu du département de la Dola. Lequel crâne, à l'analyse, présentait la partie supérieure de la cavité, siège du cerveau, et celle inférieure soutenant la mâchoire.

Les autorités judiciaires, arrivées à Ndendé dans le cadre de l'enquête sur la disparition des deux gamins,

ont aussitôt rallié le lieu de la découverte. Aussi, le médecin-chef du Centre médical de Ndendé, Dr Olivier Mupépé Nganga, a-t-il été commis à la tâche. Objectif : déterminer l'authenticité de ces ossements.

À noter que le 24 avril 2022, un certain Pambou était porté disparu, au débarcadère des quartiers Mapembi/Poto-Poto, à la suite d'une baignade dans les eaux de la Dola. Pourrait-il s'agir de ses restes ?

Affaire à suivre.



Photo : Felicien Ndonga

Un instantané des premières constatations.

Port-Gentil : acquitté après 5 ans de détention préventive

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

ACCUSÉ de viol sur sa fille D.O.S. âgée de 12 ans au moment des faits, Alain Fabrice Mbina Mbina a vu son dossier examiné à la session criminelle ordinaire de Port-Gentil. Il a été acquitté au bénéfice du doute, alors que le Ministère public avait requis 30 ans de prison.

Les faits. Le 25 décembre 2016 vers 19 heures, la mère de D.O.S. constate l'absence de cette dernière du domicile familial avant que celle-ci ne revienne une heure plus tard. Mise sous pression, elle avoue qu'elle était avec le fils de la voisine, âgé de 15 ans, avec qui elle aurait eu des rapports sexuels. L'examen pratiqué sur D.O.S. révèle qu'elle est sexuellement active depuis longtemps. Mais contre toute attente, elle confie que le premier à avoir eu des rapports sexuels avec elle, n'est autre que son père, Alain Fabrice Mbina Mbina, en 2015. Et ce, à trois reprises quand elle habitait encore chez lui. Il n'en faut pas plus à la mère pour porter plainte contre son ex-compagnon.

À la barre, l'accusé a réfuté les accusations de sa fille, précisant qu'il ne s'est jamais



Photo : Jean-Paulin Allogho

Alain Fabrice Mbina Mbina acquitté au bénéfice du doute.

retrouvé seul avec elle pour des faits aussi infamants. Non sans ajouter qu'il avait eu vent du viol commis sur D.O.S. par son voisin. Le Ministère public, qui a noté la constance de la victime dans le récit, et considéré que le certificat médical atteste la matérialité des faits constitutifs du crime de viol sur mineure de moins de 18 ans et d'inceste, a requis la culpabilité de l'accusé et sa condamnation à 30 ans de réclusion criminelle.

Pour la défense, Me Joël Ngandu a relevé la contradiction des déclarations antérieures de la victime avec celles faites à l'audience, faisant ainsi naître

un doute, quant à la véracité des faits rapportés par elle. Mais aussi que pour des faits commis en 2015, le certificat médical n'a été dressé qu'en 2016. Soit un an après. Alors qu'entretiens, D.O.S. entretenait des rapports sexuels avec le voisin. À titre principal, l'avocat a plaidé l'acquittement de son client au bénéfice du doute et, à titre subsidiaire, de lui reconnaître le sursis en cas de condamnation. La Cour a déclaré l'accusé non-coupable du crime de viol sur mineure de moins de 18 ans et d'inceste. D'où son acquittement au bénéfice du doute.

Makouké : les corps des deux enfants morts noyés repêchés



Photo : Pateme N'DOUNDA/L'Union

L'embarcation dans laquelle les gamins avaient pris place.

Pateme N'DOUNDA
Lambaréné/Gabon

LES corps des deux garçons de 8 ans, Élie Oriol Asse Kassa et Daniel Nze, qui se sont noyés dans l'Ogooué le 16 juillet dernier à Makouké ont été repêchés mardi passé. Une source proche du dossier fait savoir que les deux enfants n'ont pas été retrouvés au même endroit. En effet, si l'une des victimes a été repêchée non loin de la zone du débarcadère d'Amaningone, lieu du drame, l'autre par contre a été retrouvé

à la hauteur du centre de pêche de Lambaréné.

Pour rappel, Élie Oriol Asse Kassa et Daniel Nze passaient leurs vacances à Amaningone, dans le district de Makouké, quand ils ont péri dans l'Ogooué. Les deux frères étaient allés puiser de l'eau au débarcadère, lorsque leur curiosité les a amenés à prendre place dans une pirogue qui a quitté le quai. Pris de panique, ils ont plongé dans le fleuve dans l'espoir de regagner à la nage le rivage. Mais ils ne sont jamais arrivés à destination.